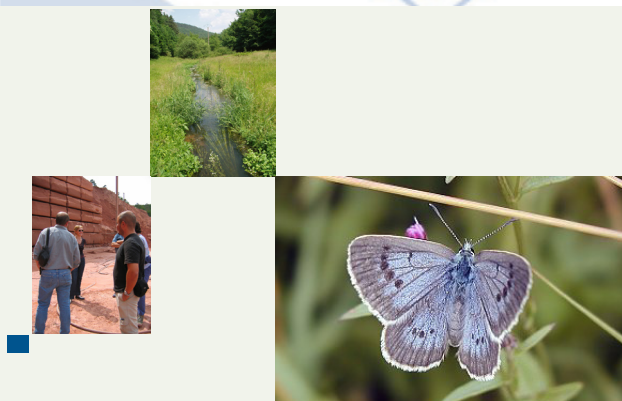


Tout savoir sur le document d'objectifs du site Natura 2000



"La Sauer et ses affluents"



NATURA 2000

LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
EUROPÉEN

Lexique

Astaciculteur : éleveur et producteur d'écrevisses

Frayère : zone du ruisseau ou de la rivière où le poisson vient se reproduire (fécondation et ponte).

Mégaphorbiaies : friches humides à hautes herbes

Pessière : plantation d'épicéa commun

SIC : Site d'intérêt communautaire

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Sommaire

INTRODUCTION	Qu'est-ce que Natura 2000 ?	4
	La vie d'un site et de ses habitants	5
	Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?	6
	Présentation du site Natura	7
ÉTAT DES LIEUX	Une histoire mouvementée	8
	Les richesses naturelles des fonds de vallées	10
	La diversité des activités dans les vallées des Vosges du nord	12
	Les espèces remarquables du site	14
ORIENTATIONS	Enjeux et menaces pesant sur le site	15
	Les orientations de développement durable	17
OUTILS	Vous êtes intéressés par la démarche	18
	Agir en milieu agricole	20
	Agir dans les milieux forestiers de fond de vallée	21
	Agir dans les autres milieux : friches, cours d'eau, alentours de villages	22
PLAN D'ACTION	Le plan d'action Sauer	24
	Le plan d'action Steinbach	26
	Le plan d'action Markbach, Trautbach et Soultzbach	28
	Le plan d'action Dentelbach, Heimbach et Schmelzbach	30
ANIMATION	Faire vivre le document d'objectifs : l'animation	32
	Éduquer, sensibiliser et former	33

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

POURQUOI NATURA 2000 ?

... POUR PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DU MONDE VIVANT

La terre est peuplée de millions d'espèces végétales et animales. Depuis deux siècles, ce patrimoine vivant diminue de manière accélérée. La perte de diversité ne concerne plus uniquement les espèces rares, mais également des espèces communes ou des milieux naturels.

Ce phénomène s'explique essentiellement par l'évolution et l'intensification des activités humaines, qui mènent à la modification ou à la destruction des milieux de vie des animaux et des plantes.

UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE ... EUROPÉEN

En Europe, la variété des climats, des paysages et des cultures a induit une grande diversité biologique. La Communauté Européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant notamment sur un réseau d'espaces désignés pour leur richesse particulière et représentatifs de cette diversité : c'est le réseau Natura 2000.

La conservation de ces sites doit permettre de préserver les habitats naturels et les habitats d'espèces animales ou végétales qui sont devenus rares ou menacés dans l'Union Européenne.

Le réseau est constitué de deux types de sites :

- les espaces essentiels à la survie de certaines espèces d'oiseaux rares ou menacées. Ils concernent des zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration où la présence des espèces a été relevée. Chaque pays de l'Union Européenne propose des zones permettant de protéger ces espaces, qui sont alors nommées Zones de Protection Spéciale (ZPS, désignées au titre de la directive européenne « Oiseaux » (79/409/CEE) de 1979).
- les espaces destinés à protéger et à gérer de manière adaptée des milieux naturels, des plantes ou des espèces animales, actuellement rares et vulnérables. Ces sites sont proposés par les pays de l'Union Européenne, validés par la Commission Européenne et sont alors nommés Zones Spéciales de Conservation (ZSC, désignées au titre de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE) de 1992).

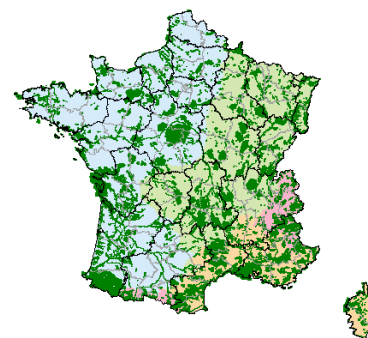
Le réseau NATURA 2000 ; des inventaires... à l'engagement de l'État



Ces sites protègent des milieux naturels vulnérables comme les zones humides, qui à leur tour offrent un cadre de vie aux animaux et plantes qui en dépendent. Ce ne sont pas uniquement les milieux naturels qui sont concernés, mais également les milieux dits « semi-naturels » qui, pour perdurer, dépendent d'une gestion par l'homme (comme par exemple certains types de prairies).

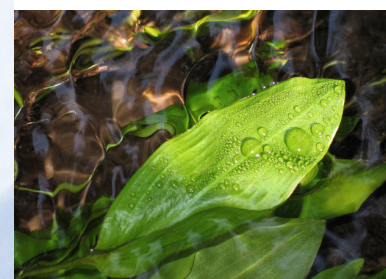
Dans les deux cas, c'est aux Etats membres de mettre en place des mesures de protection et de suivi adaptées à la préservation de ces milieux.

L'ensemble du réseau Natura 2000 doit à terme couvrir environ un cinquième du territoire Européen. Il s'agit du projet de conservation le plus ambitieux destiné à sauvegarder les habitats et les espèces menacés en Europe.



Les sites Natura 2000 en France

Source : <http://www.natura2000.fr/>



Photos Yvon Meyer, SYCOPARC

La vie d'un site ... et de ses habitants

LA CONSULTATION

Un site est soumis à la consultation des collectivités à partir du moment où les inventaires des richesses naturelles révèlent la présence d'habitats et d'espèces à protéger au titre des directives européennes. Le site, défini par un périmètre et une liste d'espèces présentes, est alors transmis à la commission européenne, validé, puis désigné en droit français par arrêté ministériel. Il prend alors officiellement le nom de « site Natura 2000 ».

LA CONCERTATION

L'intégration d'un site Natura 2000 dans le réseau est le lancement d'un projet de gestion durable du site. Ce projet de gestion et de protection est élaboré en commun avec les habitants et usagers du site (forestiers, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, administrations, associations, ...). L'étape de concertation donne la parole à des groupes thématiques et à un «-comité de pilotage-», qui réfléchissent en commun aux actions à mener (cf schéma page suivante). La phase de concertation permet de rédiger un plan d'action propre au site pour 6 ans : le document d'objectifs. Le comité de pilotage reste ensuite actif pendant toute la durée d'existence du site et participe aux décisions qui concernent la mise en œuvre du document d'objectifs, son évaluation et son évolution éventuelle.

LA GESTION

Un organisme appelé « animateur » est chargé de mettre en œuvre le document d'objectifs. Celui-ci va par exemple proposer aux agriculteurs de signer des chartes ou des contrats pour une gestion conservatoire ou proposer aux exploitants forestiers des journées de formation sur Natura 2000.

Les réglementations ne changent pas dans le périmètre du site. Cependant, les projets d'aménagement importants devront prendre en compte les espèces et habitats du site. L'animateur donne des conseils techniques afin que puissent être pris en compte les enjeux écologiques du site dans les réflexions autour de ces projets.

L'ÉVALUATION

Tous les six ans, un bilan des actions et de l'état de conservation des habitats et des populations d'espèces permettent de savoir si la gestion a été efficace pour la sauvegarde du site. Si des difficultés particulières sont apparues, le document d'objectifs est adapté en conséquence et un nouveau programme est établi pour six ans.

La concertation : sortie sur le terrain avec le groupe thématique
Photo SYCOPARC



Les expertises scientifiques permettent d'évaluer l'efficacité de la gestion
Photo SYCOPARC



Qu'est-ce qu'un document d'objectifs ?

Les directives européennes qui fondent le réseau Natura 2000 engagent les états membres à « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ». L'Etat français a choisi de mettre en oeuvre cet objectif de développement durable en favorisant les actions de concertation et la voie du contrat avec les acteurs du territoire.

Le document d'objectifs permet de définir le mode de gestion d'un site Natura 2000. Sa rédaction est l'occasion de participer à la définition des enjeux et priorités d'action.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Pour chaque site Natura 2000 situé en France est mis en place un comité de pilotage réunissant l'ensemble des acteurs concernés, présidé par le préfet de département ou son représentant*. Il comprend notamment des représentants des collectivités, des administrations, des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural, des collectivités, des associations et des scientifiques.

Ce comité de pilotage est associé à la rédaction et à la mise en oeuvre d'un document de gestion propre au site, le document d'objectifs. Il est réuni au moins une fois par an**, afin de valider le document initial, statuer sur les contrats proposés et les projets envisagés dans le périmètre du site. Enfin, le comité de pilotage est également associé à la révision du document d'objectifs et à l'évaluation de la mise en oeuvre de la démarche, réalisées tous les 6 ans.

LA CONCERTATION

Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Cet opérateur est chargé d'organiser la concertation entre les acteurs pour le compte du ministère de l'environnement, afin d'aboutir à un document consensuel d'objectifs spécifiques au site.

La démarche de rédaction du document d'objectifs peut également associer des groupes de travail chargés de réfléchir à une thématique ou un secteur géographique particuliers.

Dans le cas du site "Sauer et affluents", des groupes thématiques issus du comité de pilotage ont été réunis pour réfléchir sur les problématiques suivantes :

- la multiplicité des étangs
- l'enrésinement des fonds de vallées
- le processus d'ensablement
- la gestion des cours d'eau et des berges

Ces groupes ont permis de confronter des problématiques locales et des avis d'experts, pour établir des propositions d'action pour des milieux particuliers.

Le comité de vallée a mené une réflexion sur les actions prioritaires à engager à l'échelle de l'ensemble du site "Sauer et affluents".

Les réflexions issues de ces groupes constituent le cœur du document d'objectifs. Elles sont à l'origine du plan d'action proposé dans ce document. Le comité de vallée sera associé à la mise en oeuvre du document.

LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le document, validé pour une période de 6 ans, définit :

- un état des lieux complet sur les plans écologique, économique et social ;
- les objectifs de développement durable propres à conserver les habitats et espèces du site en tenant compte des activités humaines qui s'y exercent ;
- les mesures prévues pour atteindre ces objectifs, notamment la charte Natura 2000 et les contrats ;
- les dispositifs financiers permettant d'accompagner et de mettre en oeuvre ces mesures ;
- l'évaluation qui sera faite de sa mise en oeuvre.

* La loi du 23.02.05 sur le développement des territoires ruraux (n°2005-157) introduit la possibilité pour les collectivités d'assurer cette présidence.

** pendant toute l'existence du site

Schéma du dispositif de concertation sur le site « Sauer et affluents »

Présidence
État ou collectivités



Comité de pilotage
Valide les propositions et le document d'objectifs



Comité de vallée
Examine les mesures et discute des priorités sectorielles



Groupe thématique
Discute les objectifs et propose les mesures



Opérateur
Anime et alimente les concertations



Présentation du site natura 2000

Le présent document d'objectifs concerne le site administratif :

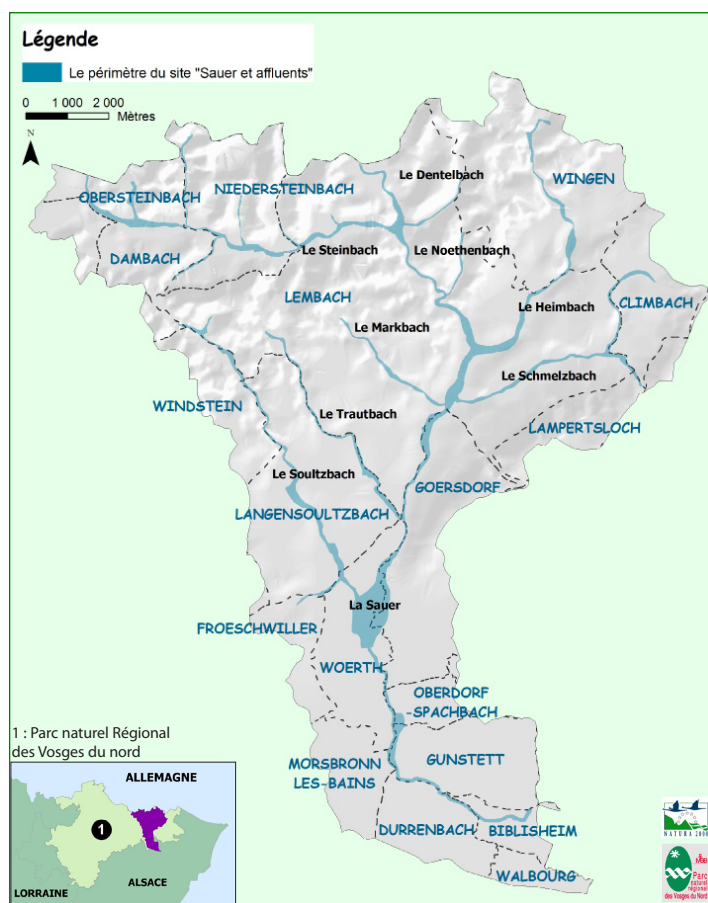
- FR 4201794 « La Sauer et ses affluents », situé dans le Bas-Rhin

Ce site Natura 2000 correspond au haut du bassin versant de la Sauer, affluent rive gauche du Rhin dont la source est située en Allemagne à quelques kilomètres de la frontière. Il s'agit d'une des principales rivières d'Alsace, drainant un territoire de quelques 805 km².

Les affluents de la Sauer intégrés au site Natura 2000 sont :

- le Steinbach, le Markbach, le Trautbach et le Soultzbach en rive droite ;
- le Dentelbach, le Noethenbach, le Heimbach et le Schmelzbach en rive gauche.

Superficie : 770 ha
Longueur : 81,7 km
Nombre de communes concernées : 17



Sources : BD Alti, BD Carto 1996, Copyright IGN, BD Natura 2000 - SYCOPARC 2004

L'essentiel du périmètre du site Natura 2000 s'étend sur le territoire du Parc naturel des Vosges du nord. Seule la partie aval du site s'écoule en dehors des limites du Parc, sur environ 4 kilomètres entre Durrenbach et Biblisheim.

DES RIVIÈRES PAS COMME LES AUTRES

Les rivières du site présente des caractéristiques contrastées selon la nature du substrat sur lequel elles s'écoulent. En amont du fossé de Lembach, la nature gréseuse du socle confère aux cours d'eau des propriétés originales :

- pH légèrement acide variant entre 5,5 et 7
- faible teneur en minéraux et faible pouvoir tampon lié à l'absence de calcium
- lit mineur aux fonds ensablés
- faible variation saisonnière du débit.

Au niveau des collines sous-vosgiennes, les terrains marno-calcaires modifient ces caractéristiques. Les cours d'eau enregistrent alors une hausse de leur minéralité et deviennent légèrement basiques.

Les 17 communes du site

Biblisheim (67 037)
Climbach (67 075)
Dambach (67 083)
Durrenbach (67 110)
Froeschwiller (67 147)
Goersdorf (67 160)
Gunstett (67 177)
Lampertlosch (67 257)
Langensoultzbach (67 259)
Lembach (67 263)
Morsbronn-les-bains (67 303)
Niedersteinbach (67 334)
Oberdorf-Sparchbach (67 341)
Obersteinbach (67 353)
Windstein (67 536)
Wingen (67 537)
Woerth (67 550)

Une histoire mouvementée

Comprendre l'histoire des fonds de vallée des Vosges du nord est un préalable essentiel à l'analyse écologique du site Natura 2000. L'usage du sol, puis son « non-usage » structura le paysage de ces fonds de vallée. Les écosystèmes en place sont le fruit d'une interaction entre la dynamique naturelle et l'intervention de l'homme. Les marques de l'histoire sont encore souvent visibles dans le paysage et bien ancrées dans la mémoire collective.

L'EAU, LE FER ET LE BOIS

Le XVII^e siècle voit les balbutiements de la métallurgie dans les Vosges du nord (première forge à Mouterhouse en 1611), mais la guerre de Trente ans brisa cet élan industriel et l'activité ne redémarra vraiment qu'au XVIII^e siècle, avec la politique d'incitation au repeuplement menée sous Louis XIV. La région offre en effet d'importantes ressources en bois (le combustible), en l'eau (l'énergie) et en minerai de fer.

Les cours d'eau sont alors très fortement sollicités et assujettis à la raison économique. Des étangs sont créés pour disposer d'une chute d'eau suffisante au fonctionnement des marteaux et des soufflets. L'eau du ruisseau sert à laver le minerai et au transport du bois par flottage. L'essor de la métallurgie s'accompagne d'un développement démographique dans les vallées. Et c'est encore les ruisseaux que l'on utilise pour actionner les scieries, les moulins et une multitude de petites usines fonctionnant à l'énergie hydraulique : papeteries, tuileries, verreries, fouleries à draps, ...



LE FLOTTAGE DU BOIS

Dans les Vosges du nord, le flottage du bois sur les cours d'eau se pratique depuis la fin du Moyen Âge. Avant la guerre de Trente ans, on pratique surtout le flottage à bûches perdues pour alimenter les villes proches en bois de chauffage. Le bûcheron jette en vrac du bois coupé à 1 m dans le courant du ruisseau qui dévale jusqu'aux villes proches.

Après les troubles du début du XVII^e siècle, l'activité économique reprend, le bois des forêts des Vosges du nord intéresse notamment divers arsenaux européens. Des billes et des planches, appelées bois de Hollande, transitent par la Sauer puis sont acheminées jusqu'aux Pays-Bas par le Rhin. Ce mode de transport nécessitait déjà de lourds travaux de calibrage, de dérivation ou de curage des cours d'eau.

LUTTER CONTRE LE «-MAL DES MARAIS-» : LE MOUVEMENT HYGIÉNISTE

La croissance démographique est accompagnée d'un souci constant d'assainir l'espace pour le rendre plus salubre. Les industriels se préoccupent en effet de l'état de santé des villageois (qui travaillent aux forges) et voient dans les marais, eaux stagnantes et espaces improductifs, les causes des «-fièvres des marais, paludisme et malaria-» qui touchent alors la population. On réalise ainsi de véritables programmes de lutte contre les zones humides, qui pâtissent d'une mauvaise réputation : eaux croupissantes, miasmes, matières en décomposition, feux follets, ...

L'AGRICULTURE DE COMPLÉMENT : LES OUVRIERS-PAYSANS

Les revenus d'un ouvrier des forges, au XVIII^e siècle, ne sont pas suffisants pour faire vivre une famille ; l'ouvrier «-fait le paysan-» en plus de sa journée sur des terres que les industriels se sont attachés à rendre cultivables. C'est ainsi que des fonds de vallées sont drainés ou asséchés, d'anciens étangs mis en culture et qu'une économie fondée sur une gestion collective de l'eau se met en place dans les vallées.

Le système des prairies à dos permet, grâce à l'équilibre drainage-irrigation, de produire deux à trois coupes de foin sur des sols naturellement gorgés d'eau. Le foin récolté permet à chacun de nourrir une vache ou une chèvre (les animaux n'allaient pas sur les prairies) et ainsi de produire un peu de lait. Ce système de gestion collective nécessitait une maîtrise totale du milieu : curage des fossés et de la rivière, enlèvement des embâcles, entretien des berges. Il a fonctionné jusque dans les années 1950 et a fait la réputation des vallées qualifiées de «-couloirs verts-». Cette pratique a fortement contribué à ancrer dans les esprits l'idée d'une nature maîtrisée.



L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE : LA GESTION INDIVIDUELLE

La deuxième moitié du XX^e siècle marque un changement radical dans l'évolution de ces fonds de vallée. L'arrivée de nouvelles techniques agricoles (poids des engins mécaniques non adaptés aux sols humides) et le changement du statut de double actif mettent un terme à la pratique de la fauche. La nature reprend progressivement ses droits. Les friches apparaissent en lieu et place des anciennes prairies. Certains propriétaires, soutenus financièrement par l'administration, plantent des épicéas sur leur parcelle. On assiste également à un développement anarchique des plans d'eau. Sur source, en barrage, en dérivation, prélevant l'intégralité ou une partie du débit, ces plans d'eau respectent rarement la réglementation en vigueur. L'absence de document d'urbanisme (PLU) fixant les règles d'extension des habitations permet à une nouvelle population de résidents secondaires de s'installer dans des chalets au bord de la rivière. Ces propriétés privées, en général entourées d'une haie d'épicéas, contribuent un peu plus au mitage paysager de la vallée, chaque parcelle répondant à l'envie ou au besoin de chaque propriétaire. Le remplacement de la gestion collective par une gestion individuelle s'est matérialisé progressivement dans le paysage.

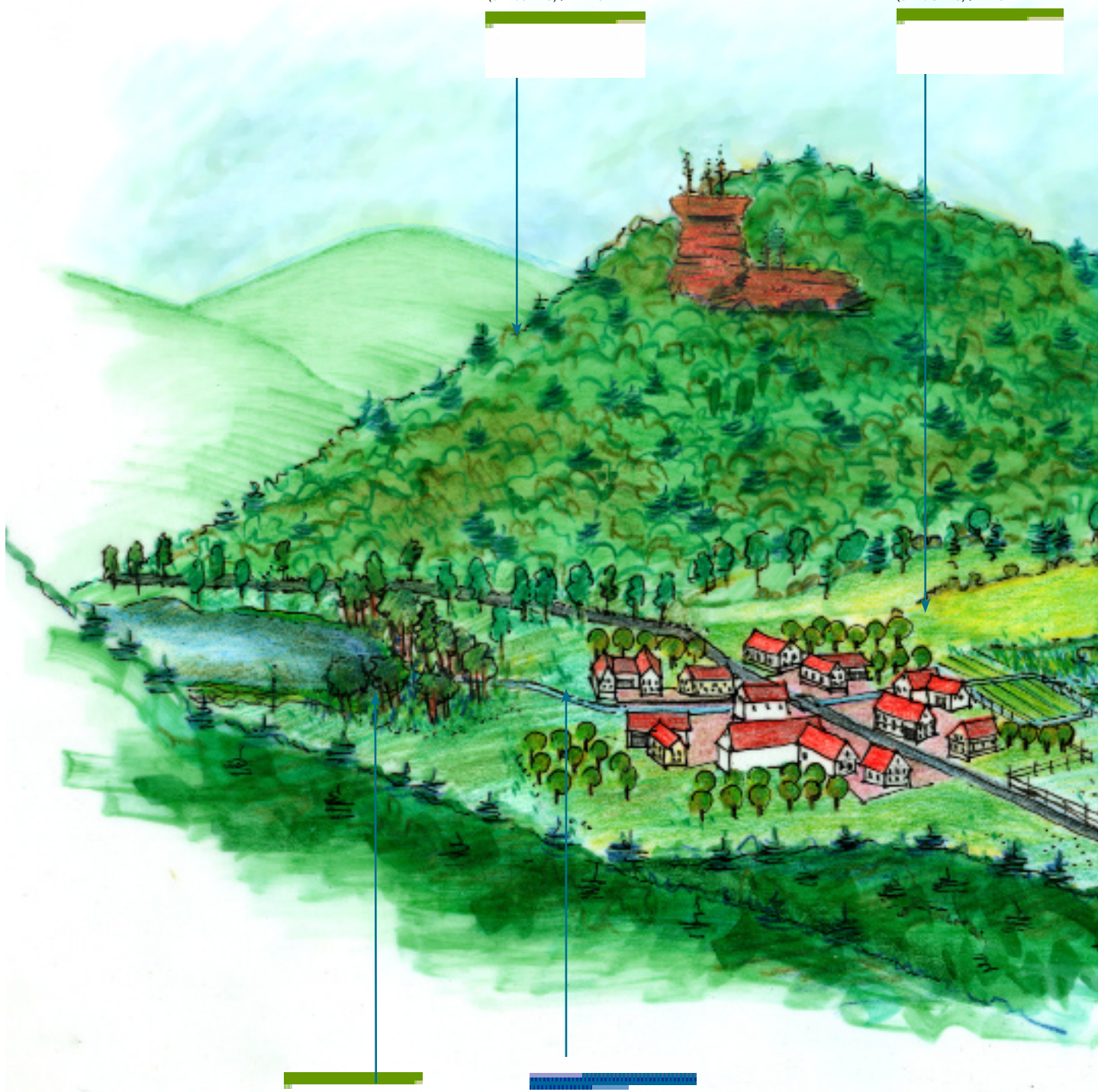
Cette déprise agricole, encore souvent vécue comme un échec, présente pourtant sur le plan écologique de nombreux avantages. Ainsi, certaines zones retrouvent une dynamique naturelle. Les cours d'eau reprennent un aspect naturel et la forêt humide, d'un grand intérêt patrimonial, se reconstitue progressivement.



Les richesses naturelles des fonds de vallées des

Les Hêtraies et chênaies
collinéennes à luzule
(DH : 9110) / 12 ha

Les pelouses xérophiles à
mésophiles sur sol siliceux
(DH : 6210) / 1 ha

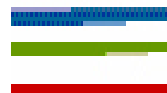


Les forêts alluviales
(DH : 91E0*) / 102 ha

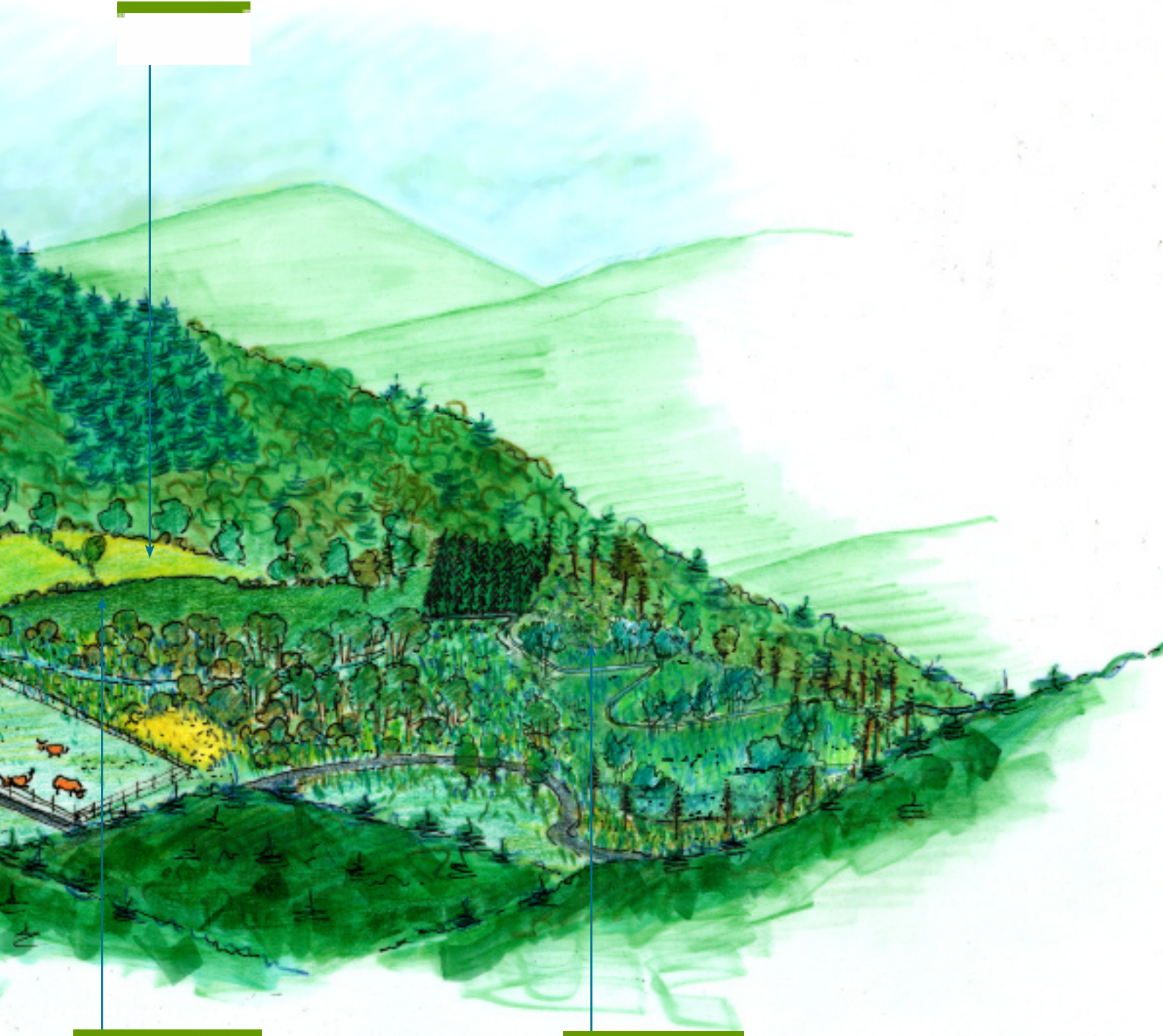
La végétation des rivières
oligotrophes acidiphiles
(DH : 3260) / 46 km

Vosges du nord

Etat de conservation favorable
Etat de conservation intermédiaire
Etat de conservation défavorable



Prairies maigres
de fauche
(DH : 6510) / 59 ha



Les prairies humides à Molinie
ou Jonc à tépales aigus
(DH : 6410) / 5 ha



Les mégaphorbiaies à Reines
des prés (friches basses)
(DH : 6430) / 12 ha



La diversité des activités dans les vallées des Vosges

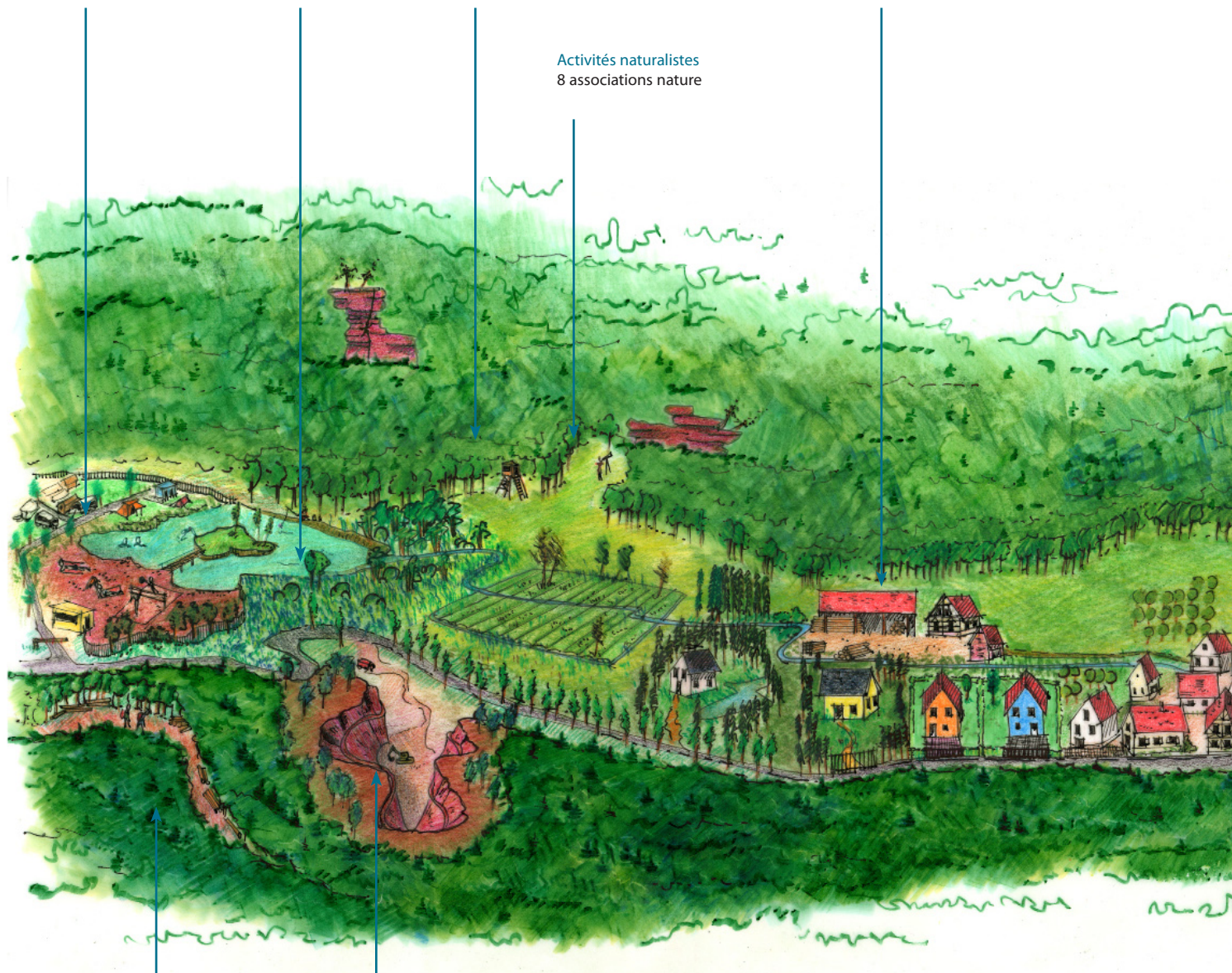
Tourisme
2 syndicats d'initiative
1 camping
1 étang de loisir : le Fleckenstein

Pêche de loisir
4 associations de pêche
(AAPPMA)

Chasse
Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin

Transformation du bois
4 scieries

Activités naturalistes
8 associations nature



Randonnée
Association du club Vosgien
Délégation de Haguenau

Exploitation du grès
1 société de carrier
(UNICEM)

Production forestière

Office national des forêts : Forêts domaniales et communales
Centre régional de la propriété forestière : Forêts privées

Industrie

4 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)



Villages et habitants

17 communes
4 communautés de communes
12 000 habitants

Exploitations agricoles

Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin

(5)

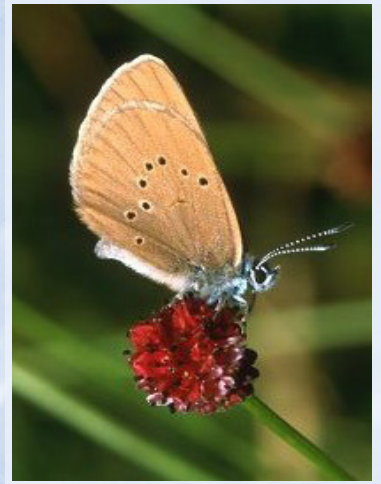
Les espèces d'intérêt communautaire du site★

Agrion de Mercure
 Azuré de la sanguisorbe (4)
 Azuré des paluds (5)
 Barbastelle
 Chabot (2)
 Cuivré des marais
 Ecaille chinée
 Gomphe serpentín (1)

Grand Murin (6)
 Lamproie de Planer (3)
 Lucane cerf-volant
 Lynx boréal
 Murin à oreilles échançrées
 Murin de Bechstein
 Sonneur à ventre jaune

(1)

(2)



(6)



(3)

(4)

Photos : Sycoparc

★ espèce d'intérêt communautaire = espèce présente dans l'annexe II de la Directive Habitats

Enjeux et menaces présents sur le site

RIVIÈRES ENTRAVÉES ET VALLÉES SURAMÉNAGÉES

La gestion individuelle de la rivière et des parcelles riveraines engendrent :

- Une multiplicité de petits aménagements : étangs, prises d'eau, buses, seuils, canaux de dérivation...
 - De nombreux travaux hydrauliques : curages, rectifications, artificialisations du lit et des berges, ...
- Ces aménagements et travaux, qui s'égrènent de l'amont à l'aval, sont à l'origine de dysfonctionnements de la dynamique naturelle des cours d'eau.

SOUS LES REMBLAIS...LA PLAGE

Petit à petit, partout dans les vallées et vallons des Vosges du nord, les zones humides régressent mètre carré de remblais après mètre carré. Les remblais en zones humides constituent aujourd'hui l'une des problématiques sur le site « Sauer et affluents ». Leurs principaux impacts sont :

- la disparition des zones humides et des espèces associées,
- la perte de la capacité d'autoépuration du cours d'eau,
- l'accroissement du phénomène d'ensablement,
- la propagation des espèces végétales invasives.

L'ÉPICÉA : UN MONTAGNARD SUR NOS BERGES

Les plantations d'épicéas, pratiquées depuis plus de 200 ans, portent préjudice à la qualité des écosystèmes et des paysages des fonds de vallées. Dans le site « Sauer et affluents », les pessières installées sur berge participent fortement à la dégradation de l'état de conservation des habitats et des espèces de la rivière et des zones humides proches. Celles-ci sont responsables de :

- l'acidification de l'eau et des berges,
- l'amplification des phénomènes d'ensablement en provoquant la déstabilisation des berges et l'élargissement du lit mineur. En effet, le système racinaire superficiel des épicéas ne permet pas de maintenir solidement les rives sableuses,
- la disparition des frayères.

POUR UNE APPROCHE EXTENSIVE DE L'AGRICULTURE

Sans l'activité agricole, les prairies d'intérêt floristique et faunistique n'existeraient sans doute pas sur le site. Lorsque la gestion reste extensive, l'habitat est diversifié et permet d'accueillir des espèces aujourd'hui considérées comme rares ou menacées. En revanche, une intensification des pratiques agricoles (hausse des intrants et/ou du chargement) engendre rapidement un appauvrissement écologique de ces milieux.

Plus problématique encore, la remise en culture d'anciennes prairies à proximité des cours d'eau favorise les phénomènes d'érosion et de ruissellement, dégradant les habitats aquatiques et la qualité chimique des rivières.



LES ÉTANGS

Ils dégradent la qualité des cours d'eau sur grès, car ils :

- modifient les caractéristiques chimiques de l'eau (réchauffement et apports importants de nutriments).
- influencent les niveaux d'étiage et les débits en augmentant les phénomènes d'évaporation et d'infiltration,
- entraînent une déconnexion hydrologique et biologique. Il rend ainsi difficile, voire impossible, la migration des espèces (poissons) et des sédiments.
- engendrent également une rupture de pente, ce qui favorise l'érosion locale et l'ensablement.



Photos : Sycoparc

Habitats dont les enjeux de conservation sont fondamentaux

La végétation des rivières oligotrophes acidiphiles (DH : 3260)

Les aulnaies-frênaies à Stellaire des bois (DH : 91E0*)

Les groupements à saule blanc et/ou à saule fragile (DH : 91E0*)

Les aulnaies à hautes herbes (DH : 91E0*)

Les prairies sèches et faciès d'embuissonnement (DH : 6210)

Habitats dont les enjeux de conservation sont importants

Les prairies humides à Molinie ou Jonc à tépales aigus (DH : 6410)

Les prairies humides à Jonc acutiflore (DH : 6410)

Les mégaphorbiaies à Reines des prés (friches basses) (DH : 6430)

Les lisières humides et groupements à orties (DH : 6430)

Les pelouses xérophiles à mésophiles sur sol siliceux (DH : 6210)

Les aulnaies à laïche des petits ruisseaux (DH : 91E0*)

Les prairies maigres de fauche (DH : 6510)

RIVIÈRE ET EXPLOITATION FORESTIÈRE : UNE PROXIMITÉ QUI N'EST PAS SANS DANGER

Les activités liées à l'exploitation forestière telles que l'abattage, le débusquage, le débardage ou le stockage peuvent avoir des influences négatives sur le cours d'eau, ses habitats et ses espèces. Le passage d'engins et le traînage du bois à travers le lit mineur du cours d'eau sont des pratiques préjudiciables aux petits ruisselets forestiers. Ces interventions détruisent les berges (érosion) et le lit de la rivière, favorisent les phénomènes d'ensablement dans les têtes de bassin et produisent des pollutions par matières en suspension, voire par hydrocarbures. D'autre part, les multiples pistes forestières présentes sur les bassins versants favorisent l'érosion du grès et participent ainsi au processus d'ensablement des ruisseaux qui, in fine, porte atteinte aux habitats de reproduction du chabot ou de la lamproie de Planer (colmatage des frayères).

Enfin, les travaux dans les zones humides (débardage, stockage, remblais, ...) peuvent modifier profondément le fonctionnement hydrologique de ces habitats de haute valeur biologique (tassements et drainages par orniérage) et donc menacer leur pérennité. Ils favorisent, en outre, de manière importante le développement des « espèces végétales invasives » (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya...).

LES BELLES AMÉRICAINES MENACENT NOS ÉCOSYSTÈMES

Les introductions volontaires ou non d'espèces animales ou végétales hors de leur aire de répartition spontanée sont aujourd'hui reconnues comme le deuxième facteur d'origine anthropique responsable de l'érosion de la diversité biologique.

Sur les berges des rivières et dans les zones humides se multiplient la Balsamine de l'Himalaya, les Solidages du Canada et géante ou la Renouée du Japon.

Les écrevisses américaines prospèrent quant à elles dans les cours d'eau et se développent au détriment des espèces locales comme l'Écrevisse à pieds rouges. Le développement de ces espèces doit être suivi avec attention. Toutes les mesures de prévention contre l'apparition de nouvelles espèces ou contre la propagation des espèces précédemment citées doivent être prises, au premier rang desquelles la lutte contre les remblais paraît aujourd'hui incontournable.

DES ÉVOLUTIONS DU TERRITOIRE À SURVEILLER...

L'extension des zones urbanisées et des zones d'activités sont consommatrices d'espace et donc potentiellement d'habitats communautaires.

L'évolution naturelle vers la forêt : la déprise agricole généralisée dans les vallées des Vosges du nord rend difficile la pérennisation à long terme des prairies et pelouses.

Le développement des activités de « nature ». Les Vosges du nord accueillent différents types de loisirs de pleine nature : randonnée, VTT, escalade, et plus récemment quads ou motos vertes. Ces différentes pratiques peuvent interférer avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces du document d'objectifs si elles ne sont pas bien encadrées.



Photos : Sycoparc

Espèces dont les enjeux de conservation sont fondamentaux

Gomphe serpent
Azuré de la sanguisorbe
Cuivré des marais
Grand Murin
Agrion de Mercure
Azuré des paluds
Lamproie de planer
Murin à oreilles échanquées
Sonneur à centre jaune
Pie-grièche grise
Ecaïlle chinée
Lynx boréal
Murin de Bechstein
Alouette lulu
Milan royal
Azuré du serpolet
Agrion nain
Écrevisse à pieds rouges
Chabot

Espèces dont les enjeux de conservation sont importants

Faucon pèlerin
Gobemouche à collier
Grand duc d'Europe
Pie-grièche écorcheur
Courlis cendré
Grand Corbeau
Martin-pêcheur d'Europe
Lézard vivipare
Orthétrum bleuissant
Sympétrum jaune
Bondrée apivore
Murin de Natterer
Cincle plongeur
Faucon hobereau
Hermine
Mante religieuse
Sympétrum noir
Pic cendré
Coronelle lisse
Effraie des clochers
Héron cendré
Grande Aeschna

Orientations de développement durable du site

1. RESTAURER ET PRÉSERVER LA DYNAMIQUE NATURELLE DES RUISSEAUX ET RIVIÈRES SUR GRÉS

- 1.1. Rétablir la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire
- 1.2. Garantir une bonne qualité chimique de l'eau
- 1.3. Restaurer les tronçons de rivières physiquement altérés
- 1.4. Conserver les espèces aquatiques remarquables



Photo : Sycoparc



Photo : Yvon Meyer

2. MAINTENIR LA FONCTIONNALITÉ ET LA RICHESSE BIOLOGIQUE DES ZONES HUMIDES

- 2.1. Maîtriser l'aménagement des vallées
- 2.2. Conserver une mosaïque d'habitats naturels humides caractéristiques des Vosges du nord et d'intérêt communautaire en bon état de conservation
- 2.3. Conserver les espèces remarquables des zones humides

3. ENCOURAGER UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES RESSOURCES NATURELLES ET GARANTES DE LA CONSERVATION D'ESPACES OUVERTS DE QUALITE

- 3.1. Développer de nouvelles dynamiques locales assurant la conservation des espaces ouverts péri-villageois dans le massif forestier gréseux
- 3.2. Améliorer les pratiques agricoles en bordure de cours d'eau
- 3.3. Conserver les espèces prairiales remarquables

4. EDUQUER, SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS, USAGERS ET RIVERAINS DES COURS D'EAU

- 4.1. Faire prendre conscience aux usagers et riverains que la rivière est un milieu complexe et fragile
- 4.2. Sensibiliser les habitants à la mutation des paysages
- 4.3. Faire naître des comportements éco-citoyens



L'étang touristique du Fleckenstein, situé entre Lembach et la frontière allemande
Photo : Sycoparc



Photos : Sycoparc

Vous êtes intéressés par la démarche...

RENSEIGNEZ – VOUS

Natura 2000, c'est d'abord connaître les richesses naturelles et les bonnes pratiques de gestion pour les protéger. L'animateur du site est à votre disposition pour vous fournir gratuitement toutes les informations nécessaires, par exemple :

- Vous voulez aménager un terrain en fond de vallée et être informés sur la réglementation en cours ou être conseillé pour éviter de dégrader des milieux naturels intéressants ;
- Vous êtes confrontés à un problème d'érosion de berges et cherchez une information sur les techniques à utiliser et les obligations administratives à remplir ;
- Vous abritez des chauves-souris chez vous et vous souhaitez en savoir plus sur le comportement de ces mammifères méconnus ;
- Vous possédez un étang abritant des écrevisses et vous voulez savoir s'il s'agit d'écrevisses locales ou d'espèces américaines et être mis en relation avec un astaciculteur ;
- Vous voulez simplement en savoir plus sur les habitats naturels, les espèces ou le programme Natura 2000.

Vous êtes propriétaire de terrains, vous pouvez :

SIGNEZ UNE CHARTE NATURA 2000

Vous souhaitez vous engager pour une gestion durable de vos terrains situés dans le site Natura 2000 ?

Pour chaque site Natura 2000 existe une charte de bonne gestion. La signer, c'est s'engager à respecter quelques mesures simples de bonne gestion du cours d'eau ou des milieux naturels en fonds de vallées, dites « bonnes pratiques », pour une durée de 5 ans. La charte vous permet de bénéficier d'une exonération de taxe sur le foncier non bâti sur les parcelles inscrites. Le respect des mesures peut faire l'objet de contrôles au cours de la validité de la charte.

SIGNEZ UN CONTRAT NATURA 2000

Vous souhaitez participer activement à l'amélioration de l'état de conservation des habitats du site Natura 2000 ?

Pour chaque site Natura 2000, un certain nombre d'actions peuvent faire l'objet de contrats entre un propriétaire de terrains situés dans le site et l'Etat. Ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans. Le document d'objectifs définit quelles mesures peuvent faire l'objet de contrats et les montants correspondants. Engagez-vous, si par exemple :

- Vous voulez supprimer une plantation d'épicéas en mauvais état (sans réelle valeur économique) en bordure de rivière et/ou planter des essences d'arbres locales ;
- Vous possédez une portion de cours d'eau et voulez supprimer un seuil, une buse, un étang ou autres ouvrages gênant la libre circulation de l'eau et de la faune aquatique ;
- Vous réalisez ou voulez mettre en place une fauche ou un pâturage extensif pour bloquer l'évolution naturelle des friches autour du village ;
- Vous voulez contrôler les espèces invasives et permettre le retour des espèces végétales locales.

ADAPTEZ VOTRE GESTION DES MILIEUX NATURELS

L'animateur du site Natura 2000 organise des sessions d'information ou de formation spécifiques sur la gestion durable de certains milieux naturels. Renseignez-vous : la participation est généralement gratuite !

N'hésitez pas, contactez l'animateur du site Natura 2000
Parc naturel régional des Vosges du Nord
Alexandre MAMDY,
a.mamdy@parc-vosges-nord.fr
Maison du Parc
BP 24 - 67290 LA PETITE PIERRE
standard : 03 88 01 49 59
ligne directe : 03 88 01 49 69



Milieux forestiers

Autres milieux (friches, villages, cours d'eau)

Milieux agricoles

Charte
Natura 2000

- Encourager la permanence du couvert forestier
- Favoriser la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire des cours d'eau
- Favoriser les espèces végétales locales
- Gérer durablement les milieux agricoles ouverts
- Retarder la date de fauche (hors zone agricole)
- Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires
- Gérer le cours d'eau et les zones humides de manière douce

Selon la nature des terrains considérés, seuls certains engagements se doivent d'être respectés (voir pages suivantes)

Types de
contrats

- Contrats Natura 2000 (ripisylves, fonctionnement hydraulique, plantes invasives et information)
- Contrats Natura 2000 (fonctionnement hydraulique, friches humides, plantes invasives, gîtes à chauves-souris)
- "Mesures agro-environnementales territorialisées" (MAE t) (prairies, cultures)

Autres
dispositifs

- Formation
- Aide technique
- Etudes et expérimentation
- Formation
- Aide technique
- Etudes et expérimentation
- Formation
- Aide technique
- Etudes et expérimentation

Agir en milieu agricole



OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

Améliorer les pratiques agricoles dans les zones de culture

- Limiter l'utilisation d'intrants et de pesticides
- Généraliser la mise en place des bandes enherbées
- Réduire la part des cultures de maïs en bord de cours d'eau

Développer les surfaces en herbe et améliorer leur état de conservation

- Convertir les terres arables en surfaces en herbe
- Maintenir les prairies de fauche et améliorer les pratiques de pâturage
- Limiter la fertilisation

Maintenir les prairies à Sanguisorbe pour la conservation des papillons remarquables

- Adapter les période de fauche au cycle de vie des espèces
- Favoriser le réensemencement des nouvelles prairies à base de Sanguisorbe

Conserver durablement les espèces patrimoniales et leurs habitats

- Suivre l'évolution des populations des espèces sensibles

LES OUTILS

La charte en milieu agricole : " Gérer durablement les prairies"

Ne pas retourner les prairies existantes

Maintenir les éléments paysagers remarquables

Ne pas utiliser de produits pesticides

Ne pas dégrader les milieux humides (drainage, remblai) et la microtopographie des terrains (nivellement)

Ne pas intervenir sur le cours d'eau (sauf dans le cas d'une démarche collective)

Les contrats

Gestion extensive des prairies maigres de fauche

Gestion des prairies à papillons

Gestion extensive des autres prairies

Restauration des surfaces cultivées en prairie



Photo : Sycoparc

Agir dans les milieux forestiers de fond de vallée



OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

Mettre en place une gestion sylvicole douce des forêts humides

- Limiter l'impact de la gestion sylvicole sur le cours d'eau et les zones humides connexes
- Respecter la station forestière et adapter les techniques d'exploitation à la fragilité des forêts humides

Diminuer les plantations de résineux et de peupliers

- Stopper les nouvelles plantations de ce type en zone humide
- Réduire progressivement leur nombre

Conserver durablement les espèces patrimoniales et leurs habitats

- Maîtriser le foncier des sites présentant une flore et une faune exceptionnelle
- Suivre l'évolution des populations des espèces sensibles

LES OUTILS

La charte en milieu forestier : « Préserver les forêts humides »

- Favoriser la permanence du couvert forestier
- Favoriser la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire des cours d'eau
- Favoriser les espèces végétales locales
- Gérer le cours d'eau et ses zones humides de manière douce
- Limiter l'utilisation des produits chimiques

Les contrats

- Reconstitution de ripisylves
- Réduction de l'impact des voies de circulation en forêt
- Restauration du fonctionnement hydraulique des rivières
- Limitation des espèces végétales invasives
- Information des usagers en milieux naturels

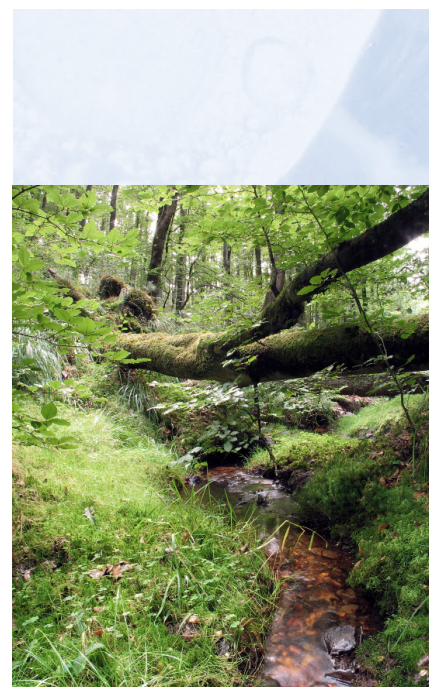


Photo : Yvon Meyer

Agir dans les autres milieux : friches, cours d'eau et alentours de villages



OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

Rétablir la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire

- Lutter contre la multiplication anarchique des étangs et réduire leurs impacts
- Travailler à l'effacement / franchissement des seuils et barrages déconnectant les rivières

Gérer la rivière en respectant sa dynamique naturelle

- Proscrire / limiter les interventions lourdes sur la rivière
- Favoriser une gestion différenciée entre le haut bassin et rivière principale
- Accompagner la cicatrisation naturelle de la rivière par des ouvrages de diversification des écoulements

Mettre en place une gestion différenciée des friches

- Restaurer et gérer les friches de haute valeur biologique
- Favoriser l'évolution des friches les plus évoluées en aulnaies
- Bloquer la dynamique d'évolution des friches aux abords des villages

Conserver durablement les espèces patrimoniales et leurs habitats

- Maîtriser le foncier des sites présentant une flore et une faune exceptionnelle
- Suivre l'évolution des populations des espèces sensibles

Maîtriser les remblais en zone humide



Photo : Sycoparc

Agir dans les autres milieux : friches, cours d'eau et alentours de villages



LES OUTILS

La charte pour les autres milieux : « Préserver les cours d'eau et les zones humides associées »

Favoriser les espèces végétales locales

Ne pas utiliser de produits chimiques

Gérer les cours d'eau et leurs zones humides de manière douce

Retarder la fauche sur les prairies à papillons d'intérêt communautaire (cet engagement doit être respecté seulement pour les parcelles sur lesquelles la présence d'une des 3 espèces de papillons à protéger au titre de Natura 2000 est avérée)

Les contrats

Amélioration du fonctionnement hydraulique des rivières

Restauration et gestion de friches humides

Restauration et gestion de zones tourbeuses

Reconstitution de ripisylves

Limitation des espèces végétales invasives

Aménagement de sites d'hivernage ou de reproduction à chauves-souris

Les autres dispositifs

Mener des projets de réimplantation de petites populations d'écrevisses à pattes rouges

Acquérir des étangs pour une suppression et une remise en état

Adapter le seuil réglementaire de demande d'autorisation pour les remblais en zone humide

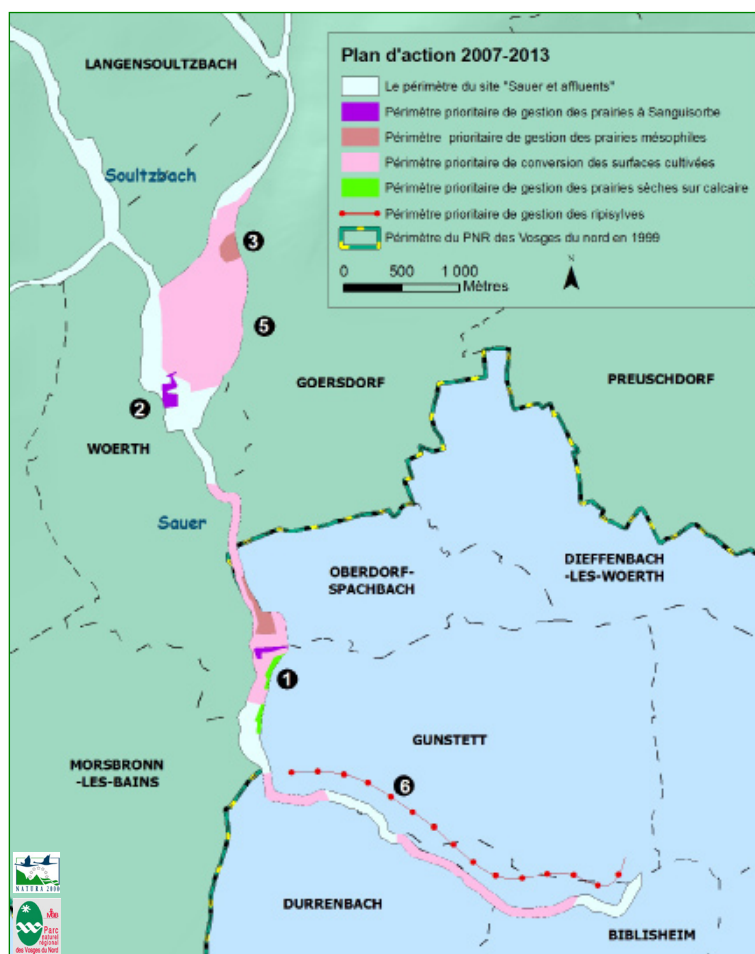
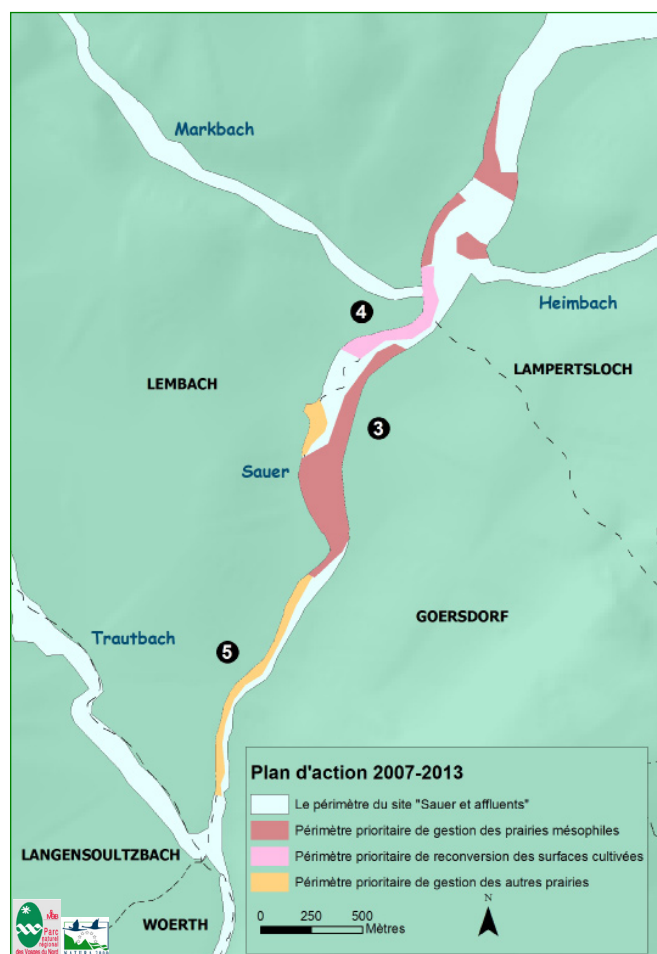


La gestion écologique des friches par les Highland cattle.
Photo : Sycoparc

Le plan d'action Sauer

partie amont

partie aval



Sources : BD Alti, BD Carto 1996, Copyright IGN, BD Natura 2000 - SYCOPARC 2007
Auteurs : Alexandre Mamdy - Observatoire du Parc - SIGIS, nov. 2007

Le Gomphe Serpentin, une espèce emblématique des cours d'eau des Vosges du nord

Le Gomphe serpentin (*Ophiogomphus cecilia*) est une libellule de taille moyenne qui se reconnaît aisément à la couleur « vert vif » de son thorax. Elle possède de beaux yeux bleus largement séparés, comme tous les représentants de la famille des Gomphidae. L'espèce occupe l'Europe moyenne et septentrionale. En France, cette espèce est rare et localisée.

Le Gomphe serpentin est une espèce héliophile qui se développe dans les rivières permanentes aux eaux de bonne qualité et bien oxygénées. Les adultes chassent au-dessus du cours d'eau et dans des secteurs ouverts et bien ensoleillés proches, tels que les mégaphorbiaies (friches), les prairies ou les clairières. Les mâles sont facilement repérables ; ils se tiennent souvent au bord du cours d'eau. Ils choisissent un poste d'affût au soleil et guettent leurs proies.

Le cycle de développement du Gomphe est long, entre 3 et 4 ans en moyenne. Les adultes volent de juin à fin octobre. L'accouplement et la ponte débutent au mois de juillet. Après l'éclosion, les larves se tiennent enfouies dans le sable ou le limon des zones peu profondes.



Photo : Sycoparc

zone	action	période	priorité	type
1	Maintenir les prairies sèches sur calcaire entre Oberdorf et Gunstett	2008 -2009	Faible	Contrats agricoles
2	Conserver les prairies à Sanguisorbe (au niveau de Woerth et d'Oberdorf)	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
3	Améliorer la diversité des prairies mésophiles situées entre Lembach et Woerth	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
4	Gérer les autres prairies de manière extensive	2008-2009	Moyenne	Contrats agricoles
5	Réduire les surfaces cultivées en bord de cours d'eau	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
6	Restaurer / Reconstituer les ripiylves en bord de cours d'eau	2009-2010	Haute	Contrats Natura 2000

Le Gomphe serpentifère est présent sur les deux drains principaux du site, la Sauer et le Steinbach. Des expertises spécifiques ont été menées en 2002 et 2007 afin de quantifier ces populations et de mieux caractériser l'écologie de l'espèce dans les cours d'eau sur grès des Vosges du nord.

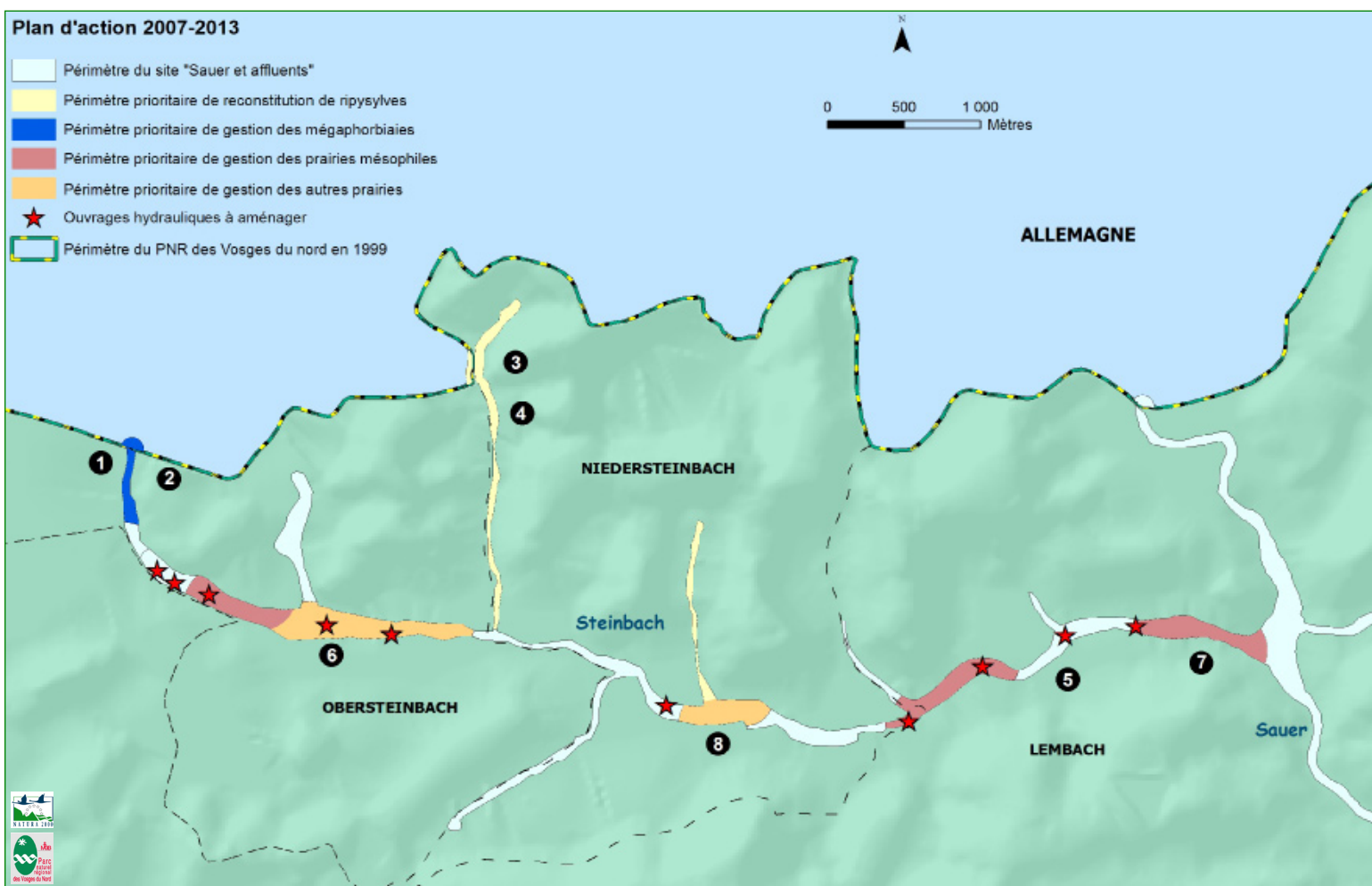
Les effectifs relevés se sont révélés très importants sur la partie amont de la Sauer (au nord de Lembach) avec quelques 731 exuvies (enveloppes larvaires) récoltées sur 607 m de cours d'eau lors de la campagne de 2002. Le long du Steinbach, les densités observées sont bien plus faibles : sur la partie aval de cet affluent aux environs de la ferme de Froensbourg, on dénombre en moyenne moins de 10 exuvies aux 100 m.

Des suivis périodiques sont prévus afin de mieux comprendre les exigences écologiques de l'espèce ainsi que les variations spatiales et temporelles déjà remarquées.



Le Calopteryx vierge (ici le mâle) est une espèce commune des rivières des Vosges du nord.
Photo : Sycoparc

Le plan d'action Steinbach



Le **Grand Murin** est bien présent dans les vallées du site Natura 2000 et les forêts périphériques. Il survole à faible altitude les layons forestiers afin de repérer de gros coléoptères qu'il attrape au sol. En période hivernale, il se réfugie dans les sites souterrains, les rochers et abris sous-roche.

La colonie de reproduction la plus importante connue sur le site "Sauer et affluents" se situe dans les combles de l'église de Niedersteinbach, où plus de 1000 individus ont déjà été identifiés en 2001. Une colonie plus modeste d'une centaine d'individus se reproduit également dans les combles d'une habitation, à l'entrée de Lembach. Dans le Parc des Vosges du nord, 15 colonies de mise bas sont connues et régulièrement suivies.

En période hivernale, le Grand murin est aussi présent en bordure du site Natura 2000 où il occupe les nombreuses cavités souterraines situées entre Lembach et la frontière allemande. Ce réseau de galeries, issu des activités humaines passées (exploitations minières dans les mines de Tannebrück et de Froensbourg par exemple, souterrains creusés lors de la deuxième guerre mondiale), constitue aujourd'hui des zones de refuge privilégiées pour plusieurs espèces de chauves-souris.



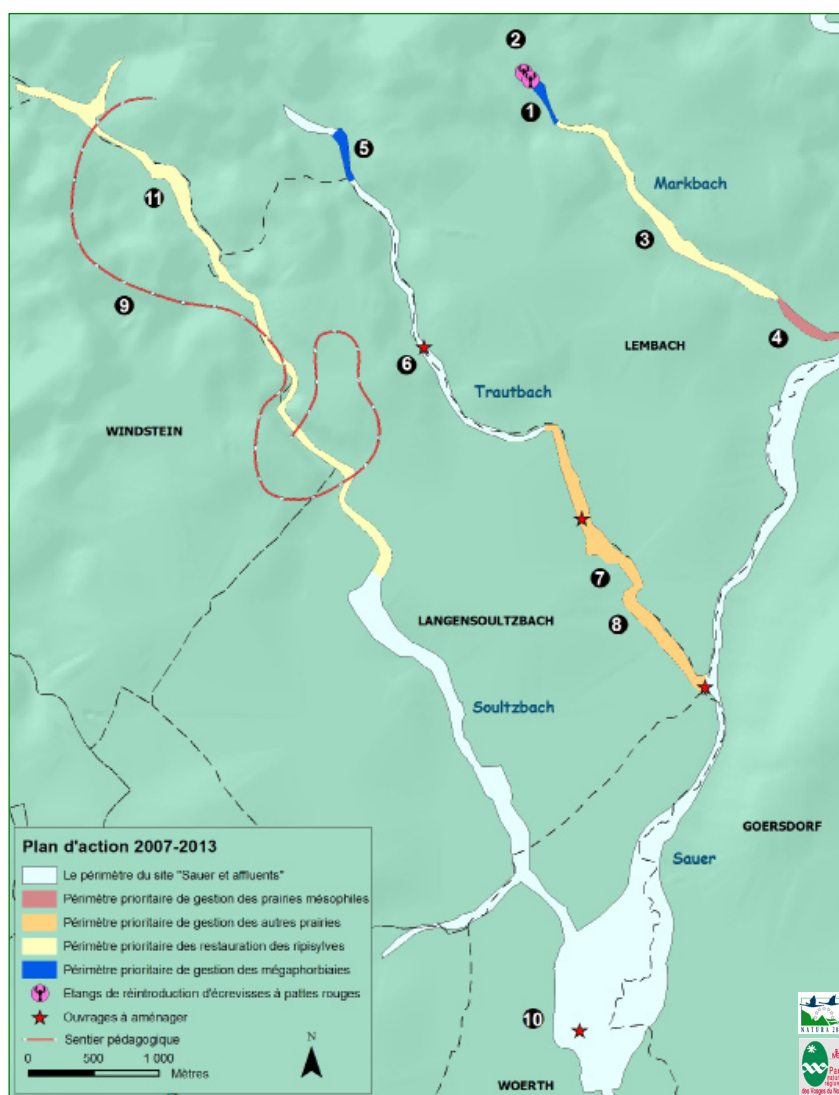
Grand murin en hivernage.
Photo : Sycoparc

zone	action	période	priorité	type
1	Restaurer et gérer une mosaïque de mégaphobiaies oligotrophes en amont de la maison forestière de Lutzelhardt	2011-2012	Faible	Contrats Natura 2000
2	Restaurer des zones tourbeuses en amont de la maison de Lutzelhardt	2011-2012	Faible	Contrats Natura 2000
3	Eliminer les peuplements allochtones en bord de cours d'eau	2010-2011	Haute	Contrats Natura 2000
4	Reconstituer les ripisylves	2010-2011	Haute	Contrats Natura 2000
5	Rétablir la continuité hydrobiologique de la confluence du Steinbach avec la Sauer jusqu'à l'hôtel "Le cheval blanc"	2008-2010	Haute	Politique cours d'eau des collectivités, SAGEECE, Contrats Natura 2000
6	Rétablir la continuité hydrobiologique depuis l'hôtel "Le cheval blanc" jusqu'à la source du Steinbach	2008-2012	Moyenne	Politique cours d'eau des collectivités, SAGEECE, Contrats Natura 2000
7	Améliorer la diversité des prairies mésophiles	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
8	Gérer les prairies de manière extensive	2008-2009	Moyenne	Contrats agricoles



Colonie de reproduction de Grand murin.
Photo : Sycoparc

Le plan d'action du Markbach, du Trautbach et du Soultzbach



L'Aulne (*Alnus glutinosa*) affectionne les sols constamment alimentés en eau quelle que soit la nature chimique de ceux-ci. On le rencontre partout au bord des cours d'eau et dans les zones humides où il succède naturellement aux saules pour peu qu'on ne perturbe pas la dynamique naturelle.

On distingue différentes formations boisées où l'Aulne occupe une place centrale :

Les aulnaies alluviales : elles sont encore assez répandues en bordure de rivière, notamment dans la zone amont du site Natura 2000 (102 ha sur le site). Le sol n'étant ici engorgé que de manière temporaire, il permet la culture et l'élevage. Ce type d'aulnaie a donc souvent été sacrifié par le passé au profit des prairies et des étangs ou, plus récemment, au profit de l'épicéa, du peuplier ou du maïs. De la source des ruisseaux, au cœur du massif de grès, jusqu'au débouché de la rivière dans la plaine, on peut distinguer trois types d'aulnaies riveraines :

- l'aulnaie des ruisselets, petit cordon d'aulnes subsistant dans la hêtraie et suivant la nappe d'accompagnement du cours d'eau, les suintements et les sources,
- l'aulnaie à hautes herbes, dans les vallées principales sur sols plus riches et à battement de nappe faible,
- enfin l'aulnaie à stellaire, très diversifiée, installée sur les banquettes plus sèches soumises à inondation en hiver. Dans cette dernière formation, on retrouve le Frêne, l'Érable sycomore ou le Chêne pédonculé aux côtés de l'Aulne.



Photo : Sycoparc

zone	action	période	priorité	type
1	Restaurer et gérer une mosaïque de mégaphorbiaies oligotrophes au niveau de Disteldorf (Markbach)	2011-2012	Basse	Contrats Natura 2000
2	Mettre en place une gestion conservatoire de l'écrevisse à pattes rouges sur les 2 étangs en amont du Markbach	2010	Moyenne	Animation
3	Améliorer l'état de conservation de l'aulnaie-frênaie sur le Markbach	2010-2011	Moyenne	Contrats Natura 2000
4	Améliorer la diversité des prairies mésophiles à l'aval du Markbach	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
5	Gérer les friches acides situées à l'amont du Trautbach	2011-2012	Basse	Contrats Natura 2000
6	Rétablir intégralement la continuité hydraulique du Trautbach	2010-2011	Haute	Contrats Natura 2000 Politique cours d'eau des collectivités
7	Mettre en défens les berges dégradées par le pâturage sur le Trautbach	2008-2009	Moyenne	Contrats agricoles
8	Gérer les prairies de manière extensive le long du Trautbach	2008-2009	Moyenne	Contrats agricoles
9	Mettre en place un sentier pédagogique sur les milieux naturels à l'amont du Soultzbach	2011-2012	Moyenne	Contrats Natura 2000
10	Rétablir la continuité hydraulique depuis la confluence du Soultzbach avec la Sauer jusqu'au Schletterbach	2011	Haute	Contrats Natura 2000 Politique cours d'eau des collectivités, SAGEECE
11	Restaurer / reconstituer les ripisylves le long du Soultzbach	2010-2011	Haute	Contrats Natura 2000

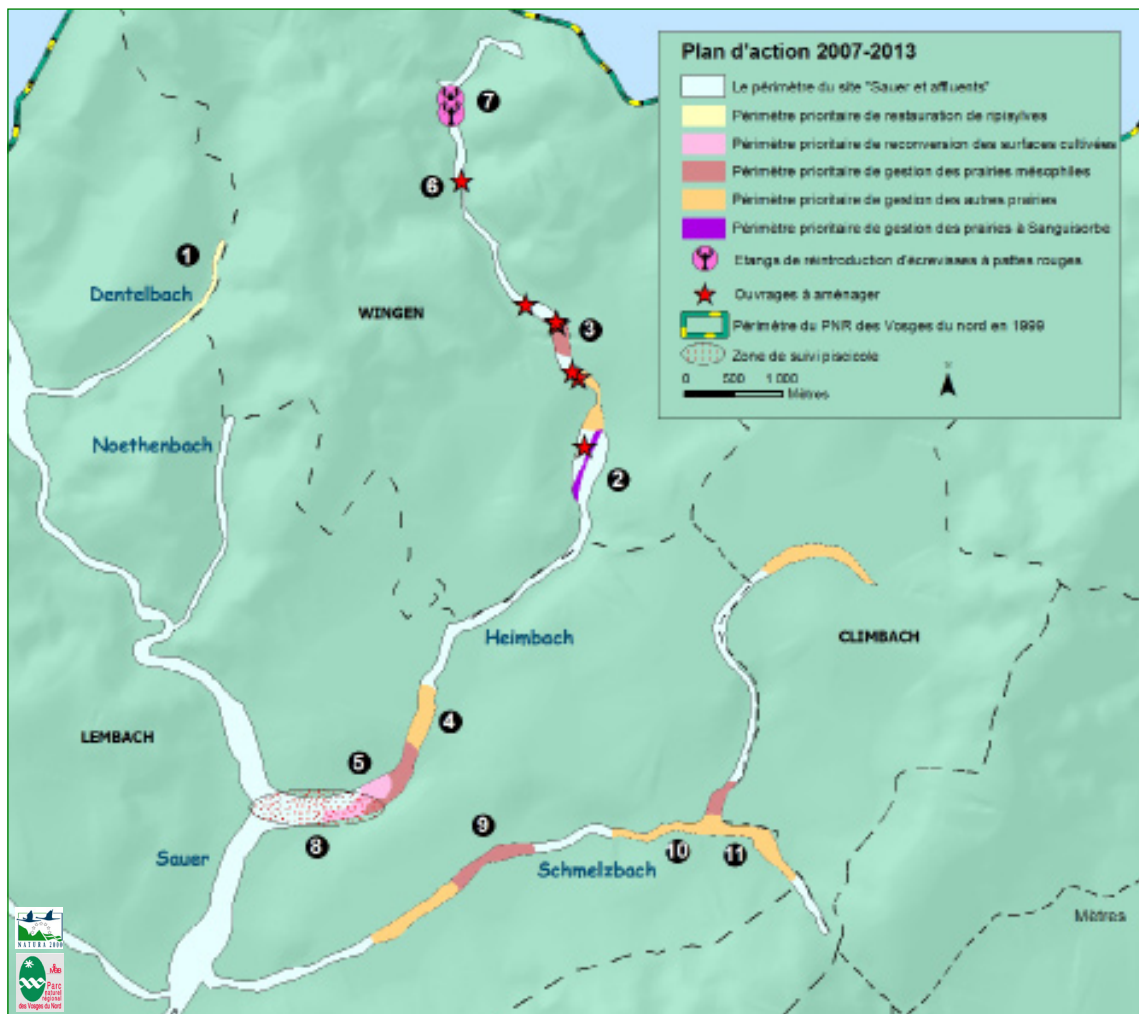
L'aulnaie marécageuse : cette formation se présente comme une forêt basse, dense mais lumineuse, avec un sous-bois inondé en permanence et difficilement praticable. Les arbres paraissent perchés sur des monticules tellement leurs souches se sont développées afin d'éviter à l'arbre l'asphyxie racinaire. L'aulnaie marécageuse n'est pas retenue au titre de la Directive Habitat ; cependant, elle est le refuge d'espèces végétales remarquables et protégées. On peut en effet y observer le rare *Calla des marais* (*Calla palustris*), jolie plante à fleur blanche en cornet de la famille des arums, la ciguë vireuse (*Cicuta virosa*) ou la fougère des marais (*Thelypteris palustris*). Dans les Vosges du nord, l'aulnaie marécageuse a largement été favorisée par des aménagements qui ont perturbé l'écoulement de la rivière (étangs, seuils, barrages, ...).

Aujourd'hui, les forêts d'aulne sont devenues rares. Elles subsistent çà et là, en bordure de cours d'eau, sous la forme d'une maigre ripisylve où les Aulnes poussent à la queue leu leu, dernier rempart naturel préservant encore la rivière et ses habitants.



Photo : Sycoparc

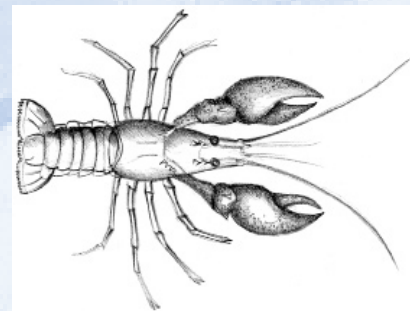
Le plan d'action du Dentelbach, du Heimbach et du Schmelzbach



Sources : BD Alti, BD Carto 1996, Copyright IGN, BD Natura 2000 - SYCOPARC 2007
Auteurs : Alexandre Mamdy - Observatoire du Parc - SIGIS, nov. 2007

L'Écrevisse à pieds rouges (*Astacus astacus*) affectionne les eaux calmes et bien oxygénées des petits cours d'eau et étangs. Principalement nocturne, elle trouve refuge durant la journée dans des terriers qu'elle creuse dans les berges. Son régime alimentaire est très varié, c'est une espèce omnivore. Les adultes se nourrissent de poissons morts, de mollusques, de larves d'insectes et de végétaux aquatiques plus ou moins en décomposition.

Cette espèce a considérablement régressé en Moselle et dans le Bas-Rhin (voire complètement disparu par endroits). La dégradation de la qualité des eaux, l'artificialisation des cours d'eau (recalibrage), les épizooties et les pêches excessives sont autant d'éléments explicatifs de ce phénomène. En parallèle, des espèces exotiques concurrentes ont été introduites et se sont développées rapidement dans bien des régions. Agressives et mieux adaptées à des milieux perturbés, ces nouvelles venues comme l'Écrevisse américaine (*Orconectes limosus*) sont souvent porteuses de pathologies (peste des écrevisses par exemple) qu'elles transmettent aux espèces indigènes, accélérant encore leur déclin.



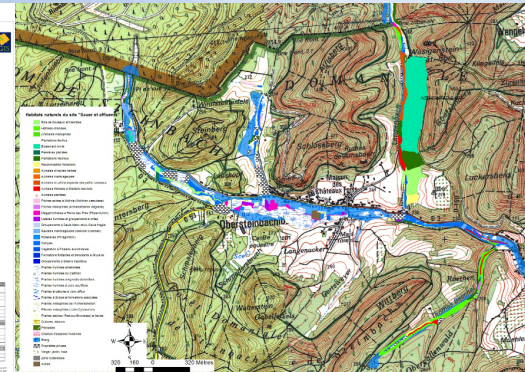
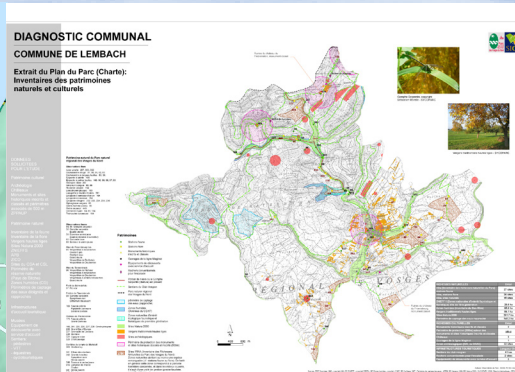
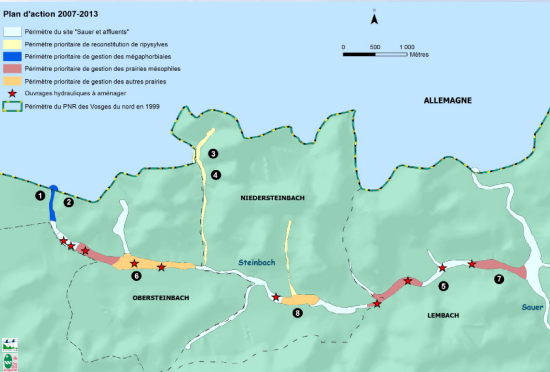
zone	action	période	priorité	type
1	Restaurer/ reconstituer les ripisylves du Dentelthal	2009-2010	Haute	Contrats Natura 2000
2	Conserver les prairies à Sanguisorbe le long du Heimbach	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
3	Améliorer la diversité des prairies mésophiles le long du Heimbach	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
4	Gérer les autres prairies adjacentes au Heimbach de manière extensive	2008-2009	Moyenne	Contrats agricoles
5	Réduire les surfaces cultivées en bord de cours d'eau à l'aval du Heimbach	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
6	Rétablir la continuité hydraulique de la confluence du Heimbach avec la Sauer jusqu'à l'étang du Heimbach	2009-2011	Haute	Politique cours d'eau des collectivités Contrats Natura 2000
7	Mettre en place une gestion conservatoire de l'écrevisse à pattes rouges sur les 2 étangs amont du Heimbach	2010-2011	Moyenne	Animation
8	Instaurer un suivi piscicole post-pollution dans la réserve de pêche du Heimbach	2008, 2010 et 2012	Moyenne	Animation
9	Améliorer la diversité des prairies mésophiles le long du Soultzbach	2008-2009	Haute	Contrats agricoles
10	Gérer les autres prairies adjacentes au Soultzbach de manière extensive	2008-2009	Moyenne	Contrats agricoles
11	Mettre en défens les berges dégradées par le pâturage	2008-2009	Haute	Contrats agricoles

D'une manière générale dans les Vosges du nord, les stations d'Ecrevisses à pieds rouges connues se concentrent dans les têtes de bassin présentant des ruisseaux peu perturbés.



Une écrevisse à pieds rouges adulte dans un petit ruisseau sur grès.
Photo : Sycoparc

Faire vivre le document d'objectifs : l'animation



La mise en œuvre des plans d'action : la principale mission des animateurs

Porter à la connaissance des décideurs les informations sur le patrimoine naturel remarquable en vue d'une meilleure intégration des enjeux environnementaux

Tenir à jour les bases de données des sites Natura 2000 afin de faciliter le suivi des actions et l'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces

LA COORDINATION DES ACTIONS... ...UNE NÉCESSITÉ POUR RÉUSSIR !

Le Syndicat de coopération pour le Parc des Vosges du nord, animateur du site Natura 2000 « Sauer et affluents », aura pour principales missions de :

- Mettre en œuvre le plan d'action du documents d'objectifs
- Elaborer la communication du programme et des actions
- Démarcher les propriétaires pour la signature de contrats et de la charte
- Monter des projets de formations pour les acteurs du site
- Veiller et aider à la réalisation des études d'incidence
- Veiller à la mise en cohérence des documents d'urbanisme (Suivi des PLU) et des réglementations de boisement
- Participer à la veille administrative concernant les étangs
- Gérer et mettre à jour l'observatoire de l'occupation du sol en fond de vallée
- Conseiller les collectivités dans la mise en place de schémas d'entretien différenciés des rivières
- Faciliter les projets d'acquisition ou de gestion collective des milieux naturels par de l'apui technique

DEMANDE D'AIDES AU TITRE DU PROGRAMME NATURA 2000

PARTIE RESERVEE AU DEMANDEUR

NOM du demandeur : _____
 Prénoms : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune : _____
 N° INSEE / INSEE : _____

Je soussigné(e) _____
 certifie l'exactitude et l'actualité des informations renseignées dans cette demande et celle contenues dans le "Contrat pour la sauvegarde des étangs" en site de Natura 2000, déclare accepter le règlement de l'observatoire, lire et accepter le règlement de l'observatoire, lire et accepter le règlement de l'observatoire pour la base de données des sites Natura 2000.

Signature du demandeur : _____

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Document reçu complet le : _____

Cadre et signature du service instructeur : _____

Démarcher les propriétaires des terrains et passer des contrats Natura 2000



Sensibilisation des scolaires à la richesse des cours d'eau sur grès et de leurs zones humides associées par le biais de projets pédagogiques



Réalisation d'une étude sur la quantification des populations de Gomphe serpentin sur la Sauer

Photos : Sycoparc

Eduquer, sensibiliser et former

Informers les habitants sur le programme Natura 2000 et ses objectifs

ci-contre : un panneau de l'exposition itinérante élaboré par le Sycoparc afin de présenter le programme européen Natura 2000 et les enjeux du site « Sauer et affluents ». Disponible sur demande.

Faire prendre conscience à tous que la rivière est un milieu complexe et fragile

ci-dessous : les fiches « habitats et espèces Natura 2000 », largement diffusées au cours de la concertation, permettent de présenter les richesses naturelles du site et leur fragilité.

Disponible sur demande ou téléchargeable sur le site du parc :

www.parc-vosges-nord.fr

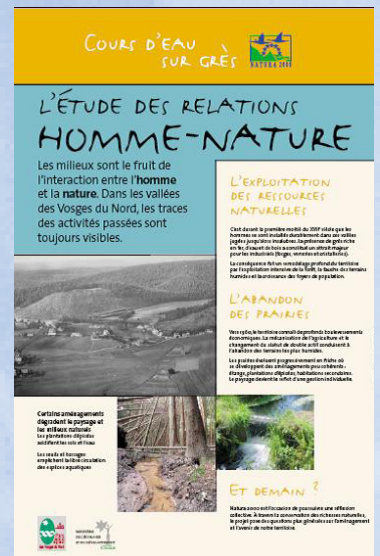


Photo : Sycoparc



Sensibiliser les riverains et usagers aux bonnes pratiques de gestion et à la réglementation

Conférences, formations, sorties, articles et documents de communication

Les actions de communication/formation à venir :

- Organiser des formations pour les agents et les propriétaires forestiers
- Editer un livret guide abondant « Les bons réflexes des riverains et des usagers de la rivière »
- Elaborer et diffuser des fiches techniques sur « la bonne gestion des étangs »
- Mettre en place des formations et des séjours scolaires sur la thématique « Comprendre et respecter les rivières »
- Proposer des animations/formations pour les associations de pêche et les gardes pêche privés
- Sensibiliser les notaires aux obligations réglementaires lors de l'achat d'un étang

Vous voulez vous informer sur le programme Natura 2000

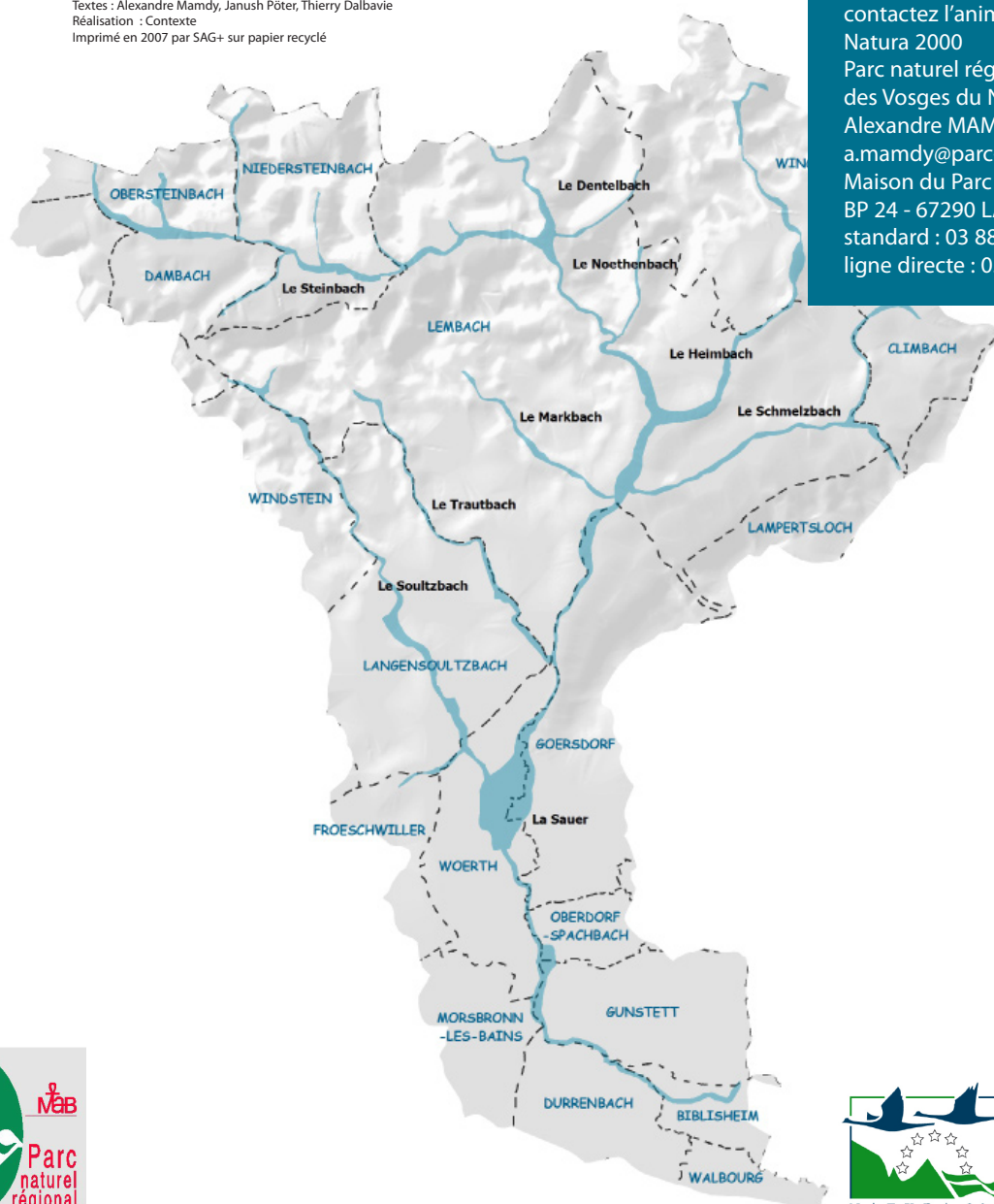
SIGNER UNE CHARTE
NATURA 2000

SIGNER UN CONTRAT
NATURA 2000

ADAPTER VOTRE GESTION
DES MILIEUX NATURELS

Crédits photos : Yvon Meyer, SYCOPARC
Illustrations : Mélanie Steger, Jean-Philippe Solleliet
Textes : Alexandre Mamdy, Janush Pöter, Thierry Dalbavie
Réalisation : Contexte
Imprimé en 2007 par SAG+ sur papier recyclé

N'hésitez pas,
contactez l'animateur du site
Natura 2000
Parc naturel régional
des Vosges du Nord
Alexandre MAMDY,
a.mamdy@parc-vosges-nord.fr
Maison du Parc
BP 24 - 67290 LA PETITE PIERRE
standard : 03 88 01 49 59
ligne directe : 03 88 01 49 69



Sources : BD Alti, BD Carto 1996, Copyright
IGN, BD Natura 2000 - SYCOPARC 2004



LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
EUROPÉEN



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES